

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Incorporation de Matières Plastiques Recyclées (Incorporation de MPR)

TARIFS 2025

- **Frais de recevabilité** (applicable à la partie 2 pour une première certification de gammes et/ou produits) : **521 Euros HT**

- **Frais d'audits**

- **Audit annuel** (incluant instruction de la demande / revue documentaire, réalisation de l'audit, rédaction du rapport d'audit, évaluation du rapport et décision de certification) : **2255 euros HT par journée sur site** (hors frais de déplacement et d'hébergement).

Durée sur site déterminée au cas par cas, selon le nombre de gammes à certifier, et les procédés de transformation. Ci-dessous une estimation des durées d'audits types :

Cas	Nombre de gammes à certifier	Durée de l'audit par site
Partie 1 seule	/	1.5
Partie 2 seule	1 à 3 gammes	1.5
Partie 2 seule	7 à + gammes	2
Partie 1 et Partie 2	1 à 3 gammes	2.5
Partie 1 et Partie 2	4 à 6 gammes	3

- **Audit supplémentaire ou audit d'extension** (Durée sur site déterminée par l'examen du dossier de certification) : **2255 euros HT par journée sur site** (hors frais de déplacement et d'hébergement)

- **Frais de séjour et déplacement**

- **Forfait France métropolitaine**

Nombre de jours sur site	Forfait
Jusqu'à 1 jour	602 €
De 1.5 à 2 jours	822 €
De 2.5 à 3 jours	1041 €

En cas de refus du forfait par le client, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

- **Hors France métropolitaine : sur devis**